



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2023-296

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 18 juillet 2023, le règlement numéro 2023-296 ayant pour titre « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2015-223 » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à modifier le plan d'urbanisme numéro 2015-223 en agrandissant les limites de l'affectation Résidence rurale à même les limites de l'affectation Parc et espaces verts.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC d'Abitibi en date du 23 octobre 2023 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 1er jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-trois.

Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint, par intérim